

Le devenir des harkis en Algérie et en France (1962-1965)

Approche comparative pour l'écriture d'une histoire franco-algérienne

Abderahmen MOUMEN

La signature des accords d'Évian, le 18 mars 1962 et leur proclamation le lendemain, constituent l'évènement qui a bouleversé à la fois l'histoire nationale française et algérienne. Si pour l'une, elles constituent la fin d'une époque – la période coloniale qui agita le XIX^e et le XX^e siècle –, pour l'autre, il s'agit du début de l'existence d'un nouvel État moderne. 1962 a aussi été marquée par des mouvements migratoires de grandes ampleurs entre la France et l'Algérie, et entre l'Algérie et la France. À une augmentation importante des mouvements de retour en Algérie de migrants algériens, à l'exode de centaines de milliers de Français d'Algérie vers la France, Algériens et Français, virent aussi le départ ou l'arrivée de milliers de familles d'anciens supplétifs de l'Algérie vers la France, plus communément désignés par le terme générique de « harkis ».

Les harkis ne sont en réalité qu'une composante dans l'ensemble des formations supplétives (les goumiers, les *moghaznis*, les *'assas* et les groupes d'autodéfense) mises sur pied pour suppléer l'armée française durant ce conflit. Ce terme s'étendait bien maladroitement, à partir de 1962, à l'ensemble de ceux qui s'étaient placés du côté de l'armée ou du Gouvernement français, soit environ 250.000 personnes en février 1961¹. Il est cependant difficile de quantifier avec exactitude le nombre d'Algériens ayant eu le statut de supplétifs durant toute la durée de la guerre d'indépendance, du fait des fluctuations incessantes des engagements/enrôlements au sein de ces unités. Seuls les crédits impartis et quelques notes relatives à ces formations peuvent nous fournir une indication du nombre de supplétifs durant la guerre

¹ Service Historique de la Défense (=SHD), 1 H 2538. En février 1961, le nombre de FSNA (Français de souche nord-africaine), appellation de l'époque, était estimé à environ 250.000 personnes répartis entre 217.000 Algériens dans l'armée régulière ou supplétifs (57.000 harkis, 9.100 GMS (gardes mobiles de sécurité), 19.450 *moghaznis*, 65.850 gardes d'autodéfense dont 29.270 armés répartis en 2.107 groupes et 65.600 appelés et engagés ; et environ 33.000 Algériens inscrits dans la vie politique et l'administration (46 députés sur un total de 67 pour l'Algérie, 350 conseillers généraux sur un total de 452, 11.550 conseillers municipaux sur un total de 14.000 et 20.000 fonctionnaires dont un ministre, un préfet et plusieurs sous-préfets).

d'Algérie, entre 200.000 et 400.000 selon François-Xavier Hautreux (2011, 46) ou entre 300.000 et 500.000 hommes selon Gilles Manceron (2011, 67). Il s'agit finalement d'un phénomène massif qui a touché l'ensemble de la paysannerie algérienne.

L'objet de cette étude sera ainsi focalisé sur les supplétifs de l'armée française, et majoritairement sur les harkis. Il s'agira ainsi d'explicitier les représentations de l'armée, de l'État français ainsi que du FLN et de l'ALN envers ces hommes durant l'année 1962. Ensuite, nous tenterons de définir les multiples trajectoires historiques de ces hommes, soumis à un climat de violences pour certains, imbriqués pour d'autres au sein d'un mouvement de réfugiés de l'Algérie vers la France, préfigurant les destinées à venir de ces hommes entre relégation et dispersion en France, entre marginalisation ou (ré)insertion au sein de la société algérienne.

Représentations

À l'approche du dénouement d'un conflit qui a duré plus de sept années, et après la signature des accords d'Évian, les supplétifs de l'armée française faisaient l'objet, tant du côté de l'État et de l'armée française que du côté du FLN et de l'ALN, de représentations quant à leur devenir. Considérés unanimement comme des Algériens devant demeurer tout naturellement sur le territoire algérien, ces représentations se différenciaient néanmoins sur les conditions de leur (ré)insertion dans la nouvelle Algérie indépendante.

La France et les harkis en 1962

Dès l'année 1961 et massivement en 1962, la politique française vis-à-vis de ses supplétifs s'orienta progressivement vers une déflation des effectifs. Concernant les harkas, par le biais du nouveau statut des harkis de novembre 1961, ils faisaient l'objet d'une diminution constante des reconductions de contrats, qualifiés de « cessation de service ». De 63.000 à leur maximum en janvier 1961, les harkis n'étaient plus que 46.000 au 1^{er} janvier 1962, sur un ensemble variant entre 87.000 et 95.000 supplétifs (Ageron, 2000, 3).

La signature des accords d'Évian, prévoyant une large amnistie tant pour les partisans de la France que du FLN, scella ainsi l'avenir des supplétifs. Se méfiant de ces hommes, n'étant pas de statut militaire, citoyens de statut de droit local (différent de la majorité des Européens d'Algérie de statut de droit civil), considérés comme de futurs algériens du nouvel État indépendant, ils devaient être rendus à la vie civile, désarmés et renvoyés dans leur foyer. Seuls les plus menacés seraient « transférés » en métropole.

Ainsi, pour les harkis spécifiquement, le décret du 20 mars 1962 leur offrit trois solutions qui devaient leur permettre de rester, pour une grande majorité d'entre eux, en Algérie : l'engagement dans l'armée régulière pour une minorité, le retour à la vie civile avec primes de licenciement et de recasement ou la reconduite d'un contrat de six mois pour leur laisser un temps supplémentaire de réflexion. Les ordres limitaient néanmoins l'engagement et les mesures financières proposées avaient l'avantage pour les pouvoirs publics d'éviter un afflux massif en France :

« C'est la meilleure façon d'éviter qu'une masse importante de ces personnels ne décide de venir s'installer en France avec leurs familles² ».

Finalement, la majorité des harkis retournèrent dans leurs *douars*.

Cette politique préalable de limitation volontaire du nombre de transférés était liée à plusieurs considérations. Les anciens supplétifs étaient d'abord considérés comme un groupe inadapté à la société française, risquant ainsi de devenir une charge pouvant même être récupérés par l'OAS. De plus, leur afflux dans un contexte de probable départ de nombreux Européens d'Algérie était perçu comme un problème supplémentaire encombrant pour le secrétaire d'État chargé des rapatriés. L'afflux éventuel d'une masse de réfugiés serait aussi l'aveu d'un échec de « l'esprit de coopération » des accords d'Évian. L'objectif de ceux-ci était de permettre à tous, anciens supplétifs comme Européens d'Algérie, de demeurer massivement en Algérie. Les pouvoirs publics français souhaitaient en outre, ne pas envenimer les relations avec le futur Gouvernement algérien par l'accueil d'anciens supplétifs soupçonnés de devenir des opposants potentiels. Enfin, la perspective de représailles à l'encontre de tous ceux qui avaient servis dans les formations supplétives était minorée par le gouvernement, malgré les nombreux avertissements d'officiers et de sous-officiers des forces armées françaises en Algérie (FAFA).

C'est dans ce contexte que des mesures coercitives furent prises par le ministre des Armées, Pierre Messmer, le ministre de l'Intérieur, Roger Frey et le ministre d'État Louis Joxe, en charge des affaires algériennes, pour empêcher l'installation non-officielle de supplétifs algériens en France.

² SHD, 1 R 336/4, Communication du ministre des Armées sur les dispositions prévues concernant les FSNA servant sous l'uniforme, premier trimestre 1962.

Le FLN-ALN et les harkis en 1962

Pour la partie algérienne, la question des supplétifs exacerba les clivages. En contradiction avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne, dont les représentants signèrent les accords d'Évian et qui était tenu à cette clause d'amnistie générale pour tous les évènements qui s'étaient déroulés avant le 19 mars 1962, certains responsables du FLN et de l'ALN exigèrent de juger et/ou de punir les « serviteurs du colonialisme ». Pour Rédha Malek (2004), porte-parole et membre de la délégation algérienne aux négociations d'Évian, le principe de non représailles avait pourtant été décidé.

Sur le terrain, les attitudes étaient diverses selon les *wilayas*. Si les promesses, sincères ou non, de pardon et de réconciliation selon le célèbre adage algérien « *li fet fet, li fet met* », circulaient et s'appliquaient, dans d'autres régions les paroles incitant à la vengeance étaient tout autant véhiculées par des responsables politiques du FLN et des militaires de l'ALN (Faivre, 1998, 152). Ces prises de position à l'endroit des anciens supplétifs révèlent par là même les divisions qui aboutirent à la dislocation du FLN durant l'été 1962.

Ainsi, pour certains, l'objectif était de pouvoir les « juger » après l'indépendance comme le stipule cette circulaire de la Wilaya 5 du 10 avril 1962 :

« Le jugement final des traîtres se déroulera dans une Algérie indépendante devant Dieu et devant le peuple³ ».

Ou ce rapport d'un militaire français stationné en Oranie qui stipule le 11 juin que :

« Les responsables FLN de Mers-El-Kébir envisagent de procéder à une épuration sanglante, après la proclamation du scrutin du référendum⁴ ».

Reste que les administrations étaient tenues de refuser toutes pièces administratives qui permettraient à des anciens supplétifs de quitter l'Algérie pour la France ; les ports, les aéroports et les gares étaient surveillés, en Algérie comme en France, par l'intermédiaire de la Fédération de France du FLN ; leurs déplacements étaient limités à leur retour dans leur village et placés sous surveillance, des listes d'anciens supplétifs furent établies.

De plus, bien avant la proclamation de l'indépendance, dans quelques villages, des assassinats avaient déjà eu lieu, comme à Saint-Denis du

³ SHD 1 H 1788/2.

⁴ SHD 1 H 3077-2. CA d'Oran, Préfecture de police d'Oran, État-major mixte, BR n°1135/B2/SC du 11 juin 1962. Bulletin de renseignements du corps d'armée d'Oran, chef d'escadron Coadic.

Sig, dans le Sud-Ouest oranais, le 18 mars 1962 au soir, ou dans la région de Géryville (El Bayadh), en avril 1962. Néanmoins, la présence encore massive des unités militaires françaises limita les représailles, même si les informations étaient lacunaires sur les villages et les régions que l'armée française avait déjà évacués.

Traîtres pour les uns, volonté de réconciliation envers des hommes victimes du colonialisme ou de la violence pour les autres, mais considérés unanimement comme Algériens, la période du 19 mars au 5 juillet 1962, était révélatrice des différentes représentations des acteurs de cette fin de guerre.

Alternatives ?

Le vif contexte politique, sur fond de violences qui touchaient l'ensemble des populations algériennes, explique les trajectoires diverses des anciens supplétifs et de leurs familles, entre demeurer dans l'Algérie des représailles ou fuir vers la France des camps.

Demeurer. L'Algérie des représailles

Les violences à l'endroit des anciens supplétifs, et parfois aussi de leurs familles, se sont déroulées en plusieurs phases principales à dater de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie (Moumen, 2011, 338) : de juillet à septembre 1962, durant la vacance du pouvoir et la guerre civile, marqués par l'éclatement du FLN et de l'ALN en deux coalitions rivales (Mohand Amer, 2010) ; du mois d'octobre 1962 où s'affirmait le premier Gouvernement algérien jusqu'au premier trimestre 1963, marquée par une violente reprise des violences ; et enfin, jusqu'en 1964, parsemée d'exactions sporadiques.

Les représailles massives commencèrent à partir de la proclamation de l'indépendance en juillet 1962. Avec une intensité variable selon les *wilayas*, des exactions prirent pour cible d'anciens supplétifs mais aussi des militaires FSNA encore sous l'uniforme ou qui avaient quitté l'armée pour rester en Algérie, en même temps que des notables francophiles, des *caïds*, des *aghass* et des *bachaghas*, des anciens combattants, soit tous ceux qui étaient considérés comme ayant été des « serviteurs de la France en Algérie ». Elles ont été l'œuvre de maquisards et de membres du FLN, dont les rangs avaient été grossis récemment par des « résistants de la dernière heure » qui voulaient afficher tardivement un engagement pour la cause de l'indépendance ou se livrer à divers larcins ou règlements de compte.

Avec la victoire de Ben Bella et Boumediene en septembre 1962, une certaine stabilité politique s'installa, aboutissant à une accalmie dans les violences durant le mois de septembre. Néanmoins, ces dernières

reprirent à partir du mois d'octobre, et s'étendirent après le 1^{er} novembre 1962, date anniversaire du déclenchement de la « Révolution algérienne », pour progressivement baisser en intensité durant le premier semestre 1963. Cette période diffère de la précédente par la participation active et officielle de la nouvelle armée algérienne (Armée nationale populaire – ANP – issue de l'ancienne armée des frontières) et des forces de police avec des listes de personnes à interpellier, à exécuter ou à emprisonner. Ainsi, dans une note du 13 novembre concernant l'Aurès et la Kabylie, il est dit :

« On pourrait penser qu'il serait mis fin à ces exactions contre les éléments pro-Français après l'établissement d'un Gouvernement central algérien. Or, il n'en est rien, et l'on assiste actuellement, notamment sur le territoire des ex-wilayas 1, 3 et 6, à une nette recrudescence des représailles contre les ex-supplétifs. Ces exactions sont commises par l'ANP, et les forces de police algériennes, avec participation fréquente de la population, et sont souvent couvertes par les membres des administrations locales (ex. exécutions ordonnées dans la région d'Aïn-M'Lila) ⁵ ».

Les prisons et les centres pénitentiaires comme Lambèse (Tazoult) ou Maison Carrée regorgeaient d'anciens supplétifs incarcérés, tandis que d'autres étaient internés dans des centres spéciaux pour les exécutions ou dans des camps de rééducation avec cours psychologiques et travaux forcés (Ageron, *op.cit.*)⁶. L'argument de l'utilisation des prisons pour protéger les anciens supplétifs de la vindicte populaire a été avancé, mais est néanmoins contredit par les synthèses de l'armée française, qui n'avait pas intérêt à amplifier cette situation, si l'on en croit les membres du CICR à partir de 1963 et les nombreux témoignages des prisonniers libérés.

Fuir. La France des camps

Pour accueillir ceux que l'on désigne comme des « réfugiés musulmans », le Gouvernement français a décidé la mise en place de camps de transit. Aux camps de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme) et Le Larzac (Aveyron) succèdent à partir de septembre 1962, pour des raisons de saturation et d'hiver rigoureux, les camps de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), de Saint-Maurice l'Ardoise (Gard), et de Bias (Lot-et-Garonne).

⁵ SHD 1 R 336/8. CSFAFA, État-Major interarmées, 2^e bureau, Fiche n° 3245/CSFAFA/EMI/2/O.I./S/ du 13 novembre 1962. Description des massacres dans les Aurès, Aïn-M'Lila, Vallée de la Soummam, Bordj-Ménaïel-Tzi-Ouzou.

⁶ Charles-Robert Ageron estime à environ 7 000 prisonniers en 1962 (2 000 dans les prisons civiles, 2 000 détenus par l'armée algérienne, et 2 000 à 3 000 détenus par diverses autorités) et sûrement un peu plus par la suite ; le CICR en recensa 2 500 au printemps 1963.

Les effectifs des camps entre 1962 et 1965 sont assez bien connus : 21.000 en 1962, 15.000 en 1963 et 5.340 en 1964-1965, soit un total d'environ 41.500 personnes. Soumis à un encadrement militaire et à la gestion administrative du ministère des Rapatriés, dans un contexte de méfiance et de surveillance, confrontées à des conditions de vie précaire, logés sous des tentes puis dans des baraquements, le séjour dans les camps de transit variait selon les familles : entre quelques jours pour certaines et des années pour d'autres.

Les familles étaient progressivement reclassées dans toute la France, et massivement dans les mines, la sidérurgie et les industries du Nord et de l'Est de la France, ou sur les chantiers forestiers de l'Office national des forêts, à raison de 25 familles par hameau, principalement dans le Languedoc-Roussillon et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les dernières familles considérées comme « irrécupérables » (handicapés physiques, invalides, veuves et orphelins...) furent envoyées à la fin de l'année 1964 au camp devenu cité d'accueil de Saint-Maurice l'Ardoise, dans le Gard.

Entre l'Algérie des repréailles et la France des camps, les familles d'anciens supplétifs ne seraient finalement confrontées qu'à deux alternatives, mais la réalité était finalement plus complexe.

Trajectoires

Les familles d'anciens supplétifs étaient en fait marquées par des trajectoires largement hétérogènes : de la relégation à la dispersion en France ou de la marginalisation à la (ré)insertion en Algérie.

France. Entre relégation et dispersion

Les anciens supplétifs et leurs familles se répartirent très rapidement dans quatre zones géographiques essentiellement : le Nord et Paris, le Nord-Est, l'axe Lyon-Grenoble et la côte méditerranéenne. Trois types de structures d'accueil, dans le cadre d'une tutelle sociale spécifique, concentraient cependant une partie des familles d'anciens supplétifs : les « cités d'accueil » de Bias et de Saint-Maurice L'Ardoise ; soixante-quinze hameaux forestiers essentiellement situés dans les régions du Languedoc-Roussillon, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse ; enfin quelques dizaines d'ensembles immobiliers spécialement conçus et réservés pour ces familles dans les zones urbaines.

Si une part non-négligeable, mais néanmoins minoritaire, des familles d'anciens supplétifs résidèrent dans des espaces ségrégués, il faut préciser que la grande majorité fut très rapidement dispersée sur l'ensemble du territoire français. D'autant plus que 40.000 personnes, anciens supplétifs et leurs familles, ont évité les camps de transit comme ceux engagés dans l'armée française, entre 5.200 et 8.000 selon les

sources, ou ceux qui ont pu bénéficier du soutien d'initiatives publiques, semi-publiques ou privées, collectives ou individuelles, à l'instar d'anciens partisans de l'Algérie française, d'anciens militaires surtout des SAS, ou de diverses œuvres de secours. La reconstitution de réseaux clientélares par l'intermédiaire de notables attirait aussi les anciens supplétifs et leurs familles en dehors de la filière officielle des camps. Ce fut notamment le cas du *Bachaga* Boualam et de certains membres des Beni Boudouane à Mas-Thibert ou l'ancien sénateur Mohamed Abdellatif et les familles kabyles des Iflissen à Poix dans la Somme.

Enfin, d'autres arrivèrent en France en s'insérant dans le flot de l'immigration algérienne, en conservant par la suite la nationalité algérienne ou en optant pour la nationalité française. Ils ne se différencièrent pas en cela de leurs coreligionnaires en utilisant les filières d'immigration classique et en reconstituant souvent des regroupements communautaires.

Algérie. Entre marginalisation sociale et (ré)insertion

Le devenir des familles d'anciens supplétifs restées en Algérie constitue aujourd'hui, du fait de recherches scientifiques lacunaires sur cette population, une réalité difficile à apprécier, d'autant plus que les disparités régionales sont intenses. Les sources sont encore parcellaires en France et insuffisantes en Algérie car difficilement accessibles. L'incertitude est aussi importante quant au nombre d'anciens supplétifs demeurés en Algérie qui permettrait éventuellement de relativiser le bilan des victimes durant les violences post-indépendance⁷.

Finalement les parcours sont tout autant hétérogènes qu'en France, entre l'emprisonnement, la marginalisation sociale ou la (ré)insertion dans la société algérienne indépendante. Concernant le nombre d'anciens supplétifs restés en Algérie, les estimations sont assez variables et à manipuler avec précaution, avec 130.000 harkis selon Ahmed Ben Bella (Journal *le Figaro* du 3 juin 1963) :

« Nous avons pardonné aux anciens harkis [...] leurs assassins seront arrêtés et exécutés [...]. Je suis venu aussi pour m'enquérir de certains faits. Des gens, sous couvert d'une prétendue autorité, se sont livrés à des actes criminels contre des harkis. Je dénonce ces actes criminels. Nous irons jusqu'à l'exécution des coupables. Nous avons dit une fois pour toutes que la page était tournée. Nous avons 130.000 harkis, et si tout le monde voulait faire comme ces gens, voyez un peu la situation qui en résulterait »

⁷ Une dizaine de milliers de victimes semblent être un minimum – ce qui est déjà important – sans pour autant que l'on puisse apporter une évaluation plus précise et sérieuse.

Le ministre de la Justice Amar Bentoumi évalua quant à lui, leur nombre à 125.000 soit avec leur famille une population d'environ 500 à 600.000 personnes⁸. En 1965, le Comité national des musulmans français (CNMF) et le colonel Schoen en particulier, estimèrent qu'environ 20.000 anciens harkis étaient en liberté en Algérie⁹.

Leur emprisonnement dans les centres pénitentiaires¹⁰, leur utilisation pour le déminage des frontières ou dans le cadre de « compagnies de travaux » est attesté jusqu'à la fin des années 1960, tant par le biais des libérations d'anciens supplétifs, dont certains rejoignirent la France, que par certains témoins (Jordi, 2003, 360) qui possédaient des documents officiels du ministère de la Justice algérienne, à l'instar de ces « attestation de présence », ces « certificats d'existence », ou ces « permis de communiquer », dans lesquels les motifs d'incarcération étaient clairement mentionnés : « harki ». Mohammed Harbi, ancien responsable de la Fédération de France du FLN, conseiller du président Ben Bella (1963-1965), fut ainsi emprisonné après le coup d'État du Colonel Houari Boumediene en juin 1965, et rencontra, comme compagnons d'incarcération, nombre d'anciens supplétifs comme Adjoul Adjoul, responsable de l'ALN rallié à la France. « Quand j'ai été arrêté en Algérie en 1965, après le coup d'État de Houari Boumediene, je me suis retrouvé interné au pénitencier de Lambèse avec de nombreux harkis qui étaient emprisonnés eux aussi depuis plusieurs années. Et j'ai longuement discuté avec un certain nombre d'entre eux. Une bonne partie avaient figuré parmi les premiers guérilleros algériens, et ensuite, soit ils avaient été faits prisonniers et « retournés », soit ils avaient cherché à sauver leur vie à la suite des crises qui avaient éclaté dans telle ou telle *wilaya*, notamment dans celle des Aurès » (Harbi, 2008, 93).

D'autres familles ou villages ralliés à l'armée française durant la guerre d'Algérie faisaient l'objet d'une marginalisation sociale. Messaoud Kafi (2009) précise ainsi comment nombre de supplétifs, protégés des représailles par les autres membres du clan et combattants du FLN, ont finalement fait l'objet d'une marginalisation sociale et

⁸ SHD 1 H 1793 - 2. Pour le ministre algérien de la Justice, Amar Bentoumi, laisser les anciens supplétifs quitter l'Algérie pour la France entraînerait une saignée humaine de 500 à 600.000 personnes que l'Algérie ne pouvait se permettre.

⁹ CAC 19920149/5. CNMF, réunion de travail du 13 mars 1965 relative aux détenus et aux familles restées en Algérie, Colonel Schoen.

¹⁰ En 1964, fut établie une liste de 24 lieux de détention dont les plus importants étaient les prisons de Maison-Carrée (El Harach), Lambèse (Tazoult), Tizi-Ouzou, et les camps de Oued-Fodda, d'Aflou et Frenda. CAC 19920149/5. Courrier daté du 12 janvier 1965 à M. Gorse, ambassadeur de France à Alger, et copie au secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires algériennes et du ministre de l'Intérieur (SFIM).

politique avec la perte de leurs droits civiques, l'impossibilité d'obtenir une carte d'identité et l'interdiction de nombre d'emplois.

Outre l'emprisonnement pour certains, ou la marginalisation pour d'autres, le processus de (ré)insertion d'anciens supplétifs dans la société algérienne nouvellement indépendante, n'était pas négligeable. Sans données quantitatives précises, certains ont rejoint l'armée algérienne, soit avant les accords d'Évian, soit après pour échapper à l'emprisonnement en s'engageant durant le conflit entre le Maroc et l'Algérie, qui avait besoin d'hommes expérimentés. Ensuite, la reconstitution des solidarités familiales, claniques ou tribales a fonctionné dans la protection d'anciens supplétifs. Ce que confirme d'ailleurs l'historien Gilbert Meynier (2002, 289) avec le rôle protecteur des communautés villageoises : « Les harki(s) furent généralement protégés lorsqu'ils parvinrent à se réfugier dans leurs communautés d'origine où la solidarité tendait à prévaloir. Rappelons qu'il y eut des *jama'a(s)* pour désigner les jeunes qui iraient au maquis et ceux qui seraient goumiers, et elles eurent à cœur de protéger leurs harki(s) ». Quelques enquêtes sur le terrain algérien permettent d'ores et déjà d'avancer quelques éléments qui vont dans ce sens.

Ainsi, l'historien Nordine Boulhais (2002, 279), étudiant les harkis chaouias, précise que « de nombreux harkis sont restés dans l'Aurès, relativement épargnés car non compromis et peut-être bénéficiant des structures tribales, les mêmes qui les ont poussés à s'enrôler auprès des Français ». L'anthropologue italienne Giulia Fabbiano (2007, 173), étudiant les Beni Boudouane de l'Ouarsenis, présente également un itinéraire de réinsertion dans la société algérienne. L'exemple de L.B. est ainsi révélateur. Il habite « au pied du complexe montagneux de l'Ouarsenis, dans un véritable « palais » d'immigrés, protégé par une haute muraille. Il a construit sa maison, qui dispose de tous les comforts, dont l'eau courante dans un pays où l'eau est un bien rare, après être retourné avec sa famille en Algérie, contre la volonté de ses enfants, en 1971. En 1962, il avait été « rapatrié » avec tant d'autres de sa tribu des Beni Boudouane en France et il s'était installé à Mas Thibert, sans jamais demander la nationalité française. Il avait été, pendant la guerre d'Algérie, un supplétif de l'armée française ». Comme « tant d'autres qui ont revêtu l'uniforme français pendant la guerre d'Algérie, autrement dit qui ont été harkis, [ils] ont pu par la suite devenir des Algériens s'ils n'ont jamais quitté leur pays et ont survécu aux violentes représailles au lendemain de l'indépendance » (*ibid.*, 175).

Ainsi, ces années de l'après-guerre aboutissent à des situations en Algérie et en France totalement hétérogènes pour des hommes dont le seul liant n'aura été finalement que d'avoir souscrit un contrat de

supplémentif à un moment donné de la guerre d'indépendance algérienne. De la relégation à la dispersion en France, de la marginalisation à la (ré)insertion en Algérie, cette pluralité des trajectoires historiques infirment – si il était encore besoin de le faire – l'existence d'un mouvement uniforme fédérateur s'opérant autour d'un statut ou d'une expérience de la guerre. Les réseaux de solidarité des communautés villageoises (*'açabiyya*) ont peut-être joué un rôle plus important, en France comme en Algérie, dans la (ré)insertion.

La question du devenir des harkis en Algérie et en France doit ainsi dépasser les enjeux de mémoire dont les manichéismes ont longtemps empêché les impétrants, de part et d'autre des rives de la Méditerranée, à une sérénité de la recherche scientifique. En 2008, l'historien Mohammed Harbi (*op.cit.*, 95) dira au sujet des harkis « qu'il faudrait étudier l'histoire d'une manière plus précise et renoncer le plus vite possible à toute une série de stigmatisations dangereuses ». Si en France, et ce depuis les années 1990, la production scientifique sur cet objet d'étude a amplement progressé, celle-ci ne pourra véritablement s'étoffer que par le biais de recherches monographiques sur le terrain algérien, à la fois pour dessiller la complexité des trajectoires historiques et par là même afin de contribuer à l'écriture d'une histoire totale franco-algérienne.

Bibliographie

- AGERON Charles-Robert, 2000, « Le drame des harkis, mémoire ou histoire ? », *Vingtième Siècle*, n° 68, octobre-décembre, 3-15.
- BOULHAIS Nordine, 2002, *Des harkis berbères de l'Aurès au Nord de la France*, Lille, Presses universitaires du septentrion.
- FABBIANO Giulia, 2007, « Histoires de vies harkies, ou l'institutionnalisation d'une identité d'État », *Journal des anthropologues*, hors-série, 173-184, [article en ligne : <http://jda.revues.org/3023>].
- FAIVRE Maurice, 1998, *Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie*, Paris, l'Harmattan.
- HARBI Mohammed, 2008, « La comparaison avec la collaboration en France n'est pas pertinente », in F. Besnaci-Lancou, G. Manceron (dir.), *Les harkis dans la colonisation et ses suites*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 93-95.
- HAUTREUX François-Xavier, 2011, « Quelques pistes pour une meilleure compréhension de l'engagement des harkis (1954-1962) », *Les Temps Modernes*, n° 666, novembre-décembre, 44-52.

- JORDI Jean-Jacques, 2003, « *Khelifa Haroud, harki, 1957-1967* », in J.-Ch. Jauffret (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, « Mémoires », 360-371.
- KAFI Messaoud, 2009, *De berger à Harki*, préface de Fatima Besnaci-Lancou, s.l., s.n.
- MALEK Rédha, 2004, « Les harkis n'ont pas été tués par le FLN », *Le Soir d'Algérie*, 1^{er} novembre, [article en ligne : <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2004/11/01/article.php?sid=15246&cid=2>].
- MANCERON Gilles, 2011, « Un abandon et des massacres aux responsabilités multiples », *Les Temps Modernes*, n° 666, novembre-décembre, 65-89.
- MEYNIER Gilbert, 2002, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Paris, Fayard.
- MOHAND-AMER Amar, 2010, *La crise du Front de libération nationale de l'été 1962 : indépendance et enjeux de pouvoirs*, Thèse d'histoire sous la direction d'Omar Carlier, Paris, Université Paris 7.
- MOUMEN Abderahmen, 2011, « Violences de fin de guerre. Les massacres des harkis après l'indépendance algérienne (1962-1965) », in M.-Cl. Marandet (éd.), *Violence(s) de la Préhistoire à nos jours. Les sources et leur interprétation*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, « Études », 331-346.